

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures, le Conseil municipal, convoqué le 30 mars, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Présents : Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Ponzio, Reynier, Trolet, Zamora. *Absent* : Allais (pouvoir à Montaud).

Conseil municipal du 8 avril 2015

Compte rendu

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Le compte rendu du 12 mars 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance. Le Maire remercie la Trésorière de Nyons, Mme Maurin, pour sa présence.

Vote des taux 2015 des taxes locales

Le Maire propose de reconduire les taux 2014 :

- taxe d'habitation : 14,64 %
- taxe foncière sur le bâti : 14,03 %
- taxe foncière sur le non bâti : 74,76 %
- contribution foncière des entreprises : 26,13 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2015 les taux 2014 des quatre taxes locales.

Budget principal et budgets annexes : crèche et assainissement

La baisse considérable de la DGF.¹

M. Pascal expose que la DGF baisse :

- par rapport à 2014, de 41 000 € ; cela représente 6 % des taxes locales, ce qui signifie que, pour compenser cette baisse, il faudrait en principe augmenter les taxes locales de 6 %
- par rapport à 2013, de 48 000 €, ce qui représente 7 % des taxes locales.

Montant augmenté des travaux d'assainissement place de la Libération.

M. Pascal propose que le montant des travaux d'assainissement passe de 25 000 € (note explicative) à 56 000 €.

Anti-pince-doigts à la maternelle.

M. Pascal expose qu'une dépense de 1182 € a été prévue en investissement, financée par une dotation un peu plus élevée.

Dotation parlementaire de la Sénatrice.

M. Pascal explique que Mme Marie-Pierre Monier, Sénatrice, essaiera de contribuer au financement de la construction du skate-park sur sa dotation parlementaire.

DNP² 2015.

M. Pascal expose que le montant de la DNP est de 10 252 € supérieur aux crédits budgétaires jusque-là volontairement sous-estimés. Il propose de l'affecter en investissement au chapitre 21.

¹ DGF : Dotation globale de fonctionnement.

² DNP : Dotation nationale de Péréquation.

Approbation des comptes de gestion 2014 et des comptes administratifs 2014

Mme Maurin présente les trois comptes administratifs 2014 et les trois comptes de gestion 2014. Après le débat, le Maire sort. Le Conseil approuve les comptes à l'unanimité. Le Maire rentre.

Affectation des trois résultats 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affecte les résultats 2014.

Vote nominatif des subventions 2015 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2015 aux associations, selon la ventilation ci-annexée.

Vote des trois budgets primitifs 2015

M. Pascal précise que le budget primitif principal avait été ajusté après le huis-clos du 12 mars 2015 :

- la subvention au Groupement du Personnel a été ajustée en fonction du nombre d'employés réel pour 1740 €
- il a été ajouté la réalisation de la devanture de la salle d'exposition pour 2 300 €
- la part du budget principal au budget de la crèche est réduite à 41 571 €
- il a été ajouté diverses dépenses d'investissement relatives à la crèche :
 - porte-chaussures, tables et barrières pour 650 €
 - demande spécifique : jeux, jouets, etc., pour 2000 €
 - aménagement du jardin (bac à sable, etc.) pour 664 €
 - équipement de la terrasse pour 1200 €, avec une subvention de l'État de 80 %
 - soutien à la parentalité pour 1083 €, avec une subvention de la CAF³ de 427,06 €
- la cotisation obligatoire au SIDREI⁴ a été ajustée à 3 € par habitant : + 1800 € par rapport à 2014
- il a été ajouté l'achat de panneaux (école, sans issue) pour 1500 €
- le coût de l'étude pour l'aménagement de l'espace Mangin a été baissé de 2112 €
- un abonnement internet à la base de données juridique Dalloz.fr a été substitué à l'abonnement à la Lettre de l'Urbanisme : + 600 € par an.

Mme Maurin présente les trois budgets primitifs 2015. Après avoir approuvé les modifications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les trois budgets primitifs 2015, dont les vues d'ensemble sont ci-annexées.

M. Donzet explique qu'il s'agit de demander deux subventions pour la séparation du réseau pluvial et du réseau d'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Renouvellement du bail du café de France

Le Mairie propose de renouveler jusqu'au 31 mars 2016 le bail du café de France, dans l'attente d'une décision d'aménagement les niveaux supérieurs. Après avoir pris connaissance du projet de bail, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre l'exécution.

Caution de la salle des Fêtes

Le Maire expose que l'assureur municipal, Groupama, estime trop modique la caution de 500 € et suggère de la doubler, voire de la tripler. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de doubler la caution en la portant à 1000 €.

³ CAF : Caisse d'Allocations familiales.

⁴ SIDREI : Syndicat intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues inférieure.

Règlement de travail en sécurité

Le Maire expose qu'il s'agit du règlement que doivent signer tous les employés et qui doit d'abord être adopté par le Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du projet de règlement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Électrification par la Commune du lotissement des Safres

Le Maire rappelle que les parties communes du lotissement des Safres sont toujours privées. Il propose que l'éclairage du lotissement soit public, sous condition qu'il soit coupé, par exemple, de 23 heures à 6 heures. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la traverse du village

Le Maire dit que le Conseil général propose, pour 6 570 € HT, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traverse du village, en principe prévu pour 2017. Il s'agit de la même prestation que celle qu'il a accomplie pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve.

Modification du règlement de l'assainissement

M. Donzet expose que le règlement de l'assainissement doit être mis à jour : M. Padilla étant parti à la retraite, il propose de le remplacer, au nombre des entreprises agréées pour faire les branchements, par les entreprises Brun et Ferrand, outre, déjà, Rodari et Chevalier.

Questions diverses

Location des deux garages libres

Le Maire expose qu'il y a deux garages libres. Jusqu'à maintenant, l'attribution des garages se faisait par tirage au sort en présence des demandeurs. Le Conseil municipal décide qu'il sera procédé à un tirage au sort organisé par le Maire.

Participation des élus aux associations

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal une circulaire de 2004 du Sous-Préfet de Nyons toujours d'actualité. Le principe est qu'un Conseiller municipal membre du bureau d'une association subventionnée ne doit surtout pas prendre part aux débats ni aux votes relatifs à cette association.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA